
Offre d'emploi – Ville de Sept-Îles

N°00000010

Affichage externe

9 septembre 2015 au 29 septembre 2015

PRÉVENTIONNISTE CONCOURS C-2015-05

Description de la fonction

Le titulaire du poste assure l'application des programmes et règlements en lien avec la prévention incendie. Il effectue les inspections et exercices d'évacuation de bâtiments et participe aux différentes activités d'éducation au public. De plus, il peut être appelé à participer aux opérations de lutte contre les incendies.

Tâches et responsabilités

Tâches principales et responsabilités

- Effectuer les inspections de prévention incendie dans les bâtiments afin de vérifier la conformité aux lois et règlements applicables;
- Rédiger les rapports d'inspection et émettre les avis en vue d'éliminer ou corriger les risques d'incendie;
- Réaliser les visites de prévention dans les écoles, les centres d'hébergement et autres bâtiments prioritaires;
- Appliquer les campagnes de prévention et d'éducation du public;
- Fournir aux citoyens l'information concernant les politiques et règlements relatifs à la sécurité incendie;
- Effectuer les exercices d'évacuation dans les bâtiments;
- Intervenir à titre de pompier sur les opérations de lutte contre les incendies;
- Participer aux activités et entraînements mensuels des pompiers;

Qualifications

- Un diplôme d'études collégiales (DEC) en technique de sécurité incendie, spécialisation prévention;

Ou

- Une attestation d'études collégiales (AEC) en technique de prévention des incendies et un diplôme d'études professionnelles (DEP) en intervention en sécurité incendie ou posséder la formation de Pompier I et II;

Tâches et responsabilités

Exigences

- Posséder un minimum de deux (2) années d'expérience dans un poste similaire;
- Être titulaire d'un permis de conduire de classe 4A;
- Posséder une maîtrise de la langue française orale et écrite;
- Résider dans le périmètre urbain de la Ville de Sept-Îles (Entre les rues Desmeules et Retty).

De plus, la personne recherchée doit être en mesure de démontrer du respect, de la courtoisie et de l'ouverture. Elle doit également faire preuve d'autonomie, d'un grand sens des responsabilités et la capacité à gérer les priorités.

Classification et traitement

La rémunération annuelle est établie entre 49 606 \$ et 61 133 \$ selon l'échelle salariale du répertoire des conditions de travail des employés cadres et non syndiqués.

Horaire

Le poste est à temps plein et l'horaire est de 40 heures par semaine.

Fin d'affichage

- Les personnes intéressées doivent faire ressortir dans leur lettre de présentation et leur curriculum vitae qu'elles répondent à l'ensemble des exigences et profil recherchés.
- La copie de votre certificat d'études est obligatoire et les candidatures incomplètes ne pourront être considérées.
- Seuls les candidats retenus seront contactés.

La forme masculine est utilisée sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. La Ville de Sept-Îles applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature et à compléter le formulaire d'identification disponible sur le site Internet. Les personnes handicapées sont invitées à communiquer avec le Service des ressources humaines pour toute demande d'adaptation.

Pour soumettre votre candidature, vous devez postuler en ligne avant 16 h 00, le 29 septembre 2015 : www.ville.sept-iles.qc.ca/emploi